



SEMAINE DE 4 JOURS OU SEMAINE EN 4 JOURS ?

ATTENTION : CE N'EST PAS UN CADEAU

ÉDITO

Lors de son discours de politique générale, le 30 janvier dernier, le Premier Ministre a indiqué vouloir expérimenter la semaine en 4 jours dans la fonction publique afin, selon lui, de la rendre plus attractive.

Et hop, sans avoir consulté les organisations syndicales, l'expérimentation est lancée dans toute la fonction publique d'État pour une mise en place dès le 1^{er} septembre ! Et La DDFiP de Meurthe-et-Moselle est priée de faire remonter une liste de services « volontaires ».

Nous avons appris par des collègues des services techniques et du contrôle fiscal que certains collègues avaient d'ores et déjà été sondés. Qui, quand, comment ?

La direction a informé les représentants du personnel que nous aurions des réponses à ces questions lors du prochain CSAL le 11 juin 2024. Sans interrogation de notre part, en intersyndicale, nous aurions peut-être été une nouvelle fois zappés. Grrrr.

Pourquoi cette rare précipitation à vouloir mettre en œuvre une mesure présentée comme destinée à améliorer nos conditions de travail par un gouvernement qui n'a eu de cesse de les dégrader ?

C'est qu'en réalité cette *semaine en 4 jours* n'est pas ce qu'elle prétend être. Elle n'a pas vocation à être un vecteur de progrès social mais au contraire un instrument régressif de la politique de rigueur budgétaire. La seule logique qui préside à la rapidité de son déploiement, reste celle des « économies » que le gouvernement espère retirer de sa mise en œuvre notamment via une réduction des dépenses bâtimementaires (la politique immobilière de l'État étant devenue un des nouveaux leviers de la politique de réduction des dépenses publiques).

La semaine en 4 jours, qu'est-ce que c'est ?

Le concept (4 jours de travail et 3 jours de repos) peut certes paraître séduisant. Mais attention, il ne s'agit ni d'un cadeau ni d'un progrès social bien au contraire (même si certain-es peuvent individuellement y trouver un intérêt). Il est donc important de clarifier certains points afin de lever toute forme d'ambiguïtés.

En premier lieu il s'agit de bien différencier « semaine de 4 jours » et « semaine en 4 jours » car si la première expression est très souvent utilisée et relayée, c'est bien de la seconde dont il est en réalité question pour la fonction publique :

- La semaine **de** 4 jours consiste à **diminuer le nombre d'heures hebdomadaires pour conserver la même durée quotidienne de travail** ;
- La semaine **en** 4 jours revient en revanche à **conserver le même nombre d'heures hebdomadaires en augmentant le volume horaire effectué quotidiennement**. On condense le temps de travail sur moins de journées au lieu de le réduire.

La semaine en 4 jours, c'est donc travailler la même durée qu'aujourd'hui (1 607 heures par an pour un temps plein), soit de 35h00 à 38h30 en fonction des modules horaires choisis, mais sur 4 jours au lieu de 5.

Autrement dit, cela revient à travailler près de 2 heures de plus chaque jour :

Module horaire hebdomadaire	Durée quotidienne de travail			Congés			
	Semaine en 5 jours	Semaine en 4 jours	différence	Jours ARTT	Congés annuels	Journée solidarité	Total
	35h00 <i>(agents Berkani et non titulaires)</i>	07h00	08h45	+ 1h45 <i>par jour</i>	0	25	
36h12	07h14	09h03	+ 1h49 <i>par jour</i>	0	32	-1	31
37h30	07h30	09h22	+ 1h52 <i>par jour</i>	8	32	-1	39
38h00	07h36	09h30	+ 1h54 <i>par jour</i>	11	32	-1	42
38h30	07h42	09h37	+ 1h55 <i>par jour</i>	13	32	-1	44

Concrètement, ce sont des journées à rallonge qui attendent ceux et celles qui opteraient pour la semaine en 4 jours, et on comprend très vite que cela exclut d'office les personnes qui ont des contraintes familiales et celles qui ont des temps de trajet longs :

Module horaire hebdomadaire	Heure de départ (semaine en 4 jours) (prenant en compte la pause méridienne minimum de 45 minutes)		
	pour une arrivée à	pour une arrivée à	pour une arrivée à
	7h30	8h00	8h30
35h00	17h00	17h30	18h00
36h12	17h18	17h48	18h18
37h30	17h37	18h07	18h37
38h00	17h45	18h15	18h45
38h30	17h52	18h22	18h52

Les dispositions en matière de temps de travail suivantes sont intangibles (prévention santé au travail) et restent applicables : **45 minutes** de pause méridienne minimum, **10 heures** de travail effectif maximum par jour, **11h30** d'amplitude journalière maximum (arrivée 7h30 - départ 19h00).

La note DGFiP évoque également la possibilité d'expérimenter la semaine de 4,5 jours ou l'alternance de semaines en 4 et en 5 jours, sans réduction du temps de travail, vous l'aurez bien compris.

Et pour les congés, voici ce qui est inscrit dans la note :

5. Impact sur les droits à congés de détente (congés annuels, ARTT et jours de récupération horaire) : sous réserve de confirmation par la DGAFP :

5.1 Congés annuels

L'article 1^{er} du décret n° 84-972 du 26 octobre 1984 relatifs aux congés annuels des fonctionnaires de l'État dispose que « *Tout fonctionnaire de l'Etat en activité a droit, dans les conditions et sous les réserves précisées aux articles ci-après, pour une année de service accompli du 1^{er} janvier au 31 décembre, à un congé annuel d'une durée égale à cinq fois ses obligations hebdomadaires de service. Cette durée est appréciée en nombre de jours effectivement ouverts.* » Ainsi, sur une semaine en 4 jours ou en 4,5 jours, le nombre de congés annuels sera égal au nombre de jours ouverts durant la semaine³.

Le nombre de jours de congés annuels est en conséquence diminué de cinq.

5.2 Jours d'ARTT

Le nombre de jours d'ARTT reste identique au nombre d'ARTT prévu pour une semaine sur 5 jours, à module horaire identique.

5.3 Récupérations horaires

Le dispositif de récupération horaire demeure inchangé dans son principe (respect de la durée maximale quotidienne de travail fixée à 10 heures).

Dégradations des conditions de travail et des droits sociaux en perspective

Alors certes, la semaine en 4 jours n'est pas un cadeau, mais quel risque y aurait-il à tenter l'expérience si elle est basée sur le volontariat et serait réversible ?

Organisation des services : cette expérimentation doit se mettre en place sans créations de postes (et même plutôt avec des suppressions), elle annonce donc un casse-tête sans nom pour l'organisation des plannings, en particulier dans les services en lien avec le public. La prise de congés sera d'autant plus complexe. Il est donc illusoire de croire que le volontariat sera la règle en particulier pour le choix du jour de repos (mercredi, vendredi). Et quid des collectifs de travail, de la formation des nouveaux collègues et de la transmission des savoirs ?

Conquis en matière de temps de travail : l'allongement des journées de travail va remettre en cause les horaires variables, les marges de manœuvre étant de plus en plus limitées. La DGFiP envisage d'ailleurs d'en profiter pour étendre les plages d'accueil (téléphonique) du public, impactant ainsi l'ensemble des agents et agentes des services de gestion. Du coup la question se pose : cette organisation sera-t-elle réellement réversible ?

Quant aux collègues qui sont au forfait, Stanislas Guérini évoque la possibilité de revenir sur les RTT.

Télétravail : pour celles et ceux qui opteraient pour la semaine en 4 jours, il est prévu de réduire le télétravail à 2 voire 1 jour par semaine. Comment cette limitation pourrait-elle ne pas être étendue à l'ensemble des personnels ? Il existe par ailleurs un risque important de voir peser un contrôle accru sur les télétravailleurs.

Pressions : l'exigence est posée d'un maintien des résultats ce qui engendrera une pression statistique accrue qui pèsera sur toutes et tous, et notamment sur les collègues au forfait qui feront l'objet d'une « *attention particulière* ». Toute défaillance relèvera automatiquement de la responsabilité individuelle de l'agent ou de l'agente qui sera accusé de ne pas savoir gérer son temps. Sans compter la fatigue générée par ces longues journées de travail.

L'amélioration des conditions de travail et des droits sociaux est donc loin d'être au rendez-vous !

Des expérimentations non concluantes

Ce concept est déjà expérimenté depuis mars 2023 à l'URSSAF Picardie sur la base du volontariat. Si les trois quarts des 200 salariés éligibles trouvaient l'idée intéressante, dans les faits, seuls 3 l'ont accepté, uniquement des personnes sans enfant à charge. Chez les 197 autres, le nouveau format a été jugé incompatible avec la vie de famille et notamment les horaires de crèche et d'école.

En Belgique, la semaine en 4 jours ouverte à toutes et tous depuis fin 2022 n'a convaincu que 0,5 % des salarié.es, 99,5 % ne voyant pas comment faire en 4 jours ce qu'il est déjà difficile de faire en 5.

En 1993 les employés de Volkswagen sont passés de 36 heures à 28 heures 48 avec une baisse de salaire de 10 % puis à 34 heures avec primes exceptionnelles, hausse des retraites et intéressement aux résultats. Depuis, en Allemagne un test général a débuté en 2023 avec une semaine de 4 jours et 32 heures.

En Espagne, l'Etat lance une expérimentation une réduction de 10% du temps de travail sans perte de salaires.

Les Etats Unis, le Canada, le Royaume Uni, l'Afrique du Sud expérimentent une baisse du temps de travail de 20% sans baisse de salaire, mais avec une productivité maintenue.

En comparaison, la formule que propose la France à ses fonctionnaires est la moins-disante imaginable...

Ce qu'il nous faut,
c'est 32 heures,
sans perte de salaire !



**Pour Solidaires, le progrès social, c'est bien autre chose
que la semaine en 4 jours.**

**Le progrès, c'est la semaine de 32 heures avec maintien du
salaire et créations d'emplois. C'est partager le travail.**

Travailler moins pour travailler toutes et tous .

LES TEMPS SONT DURS : PAS POUR TOUT LE MONDE

Temps au beau fisc pour les milliardaires
Depuis des décennies, nous sommes étourdis par toutes sortes de clichés rebattus et rebattus maintes fois : "La France est un enfer pour les riches, nous n'avons pas le droit de réussir dans notre pays, les temps sont durs pour les riches, ils sont massacrés par le fisc, la vraie fraude est sociale". Ce discours bien rôdé nourrit les pires clichés au sujet du traitement des riches en France.

Il fait croire que ceux-ci sont bien méritants pour arriver au sommet, malgré tous les obstacles qu'ils doivent surmonter. La réalité est toute autre, à vous de juger. En 2022, pas moins de 2 881 000 personnes possédaient une fortune supérieure à 1 million de dollars (soit 915 000 euros) d'après un rapport de la banque suisse UBS. 4,25% des français sont donc millionnaires. Un pourcentage supérieur à ceux de l'Allemagne

avec 3,16%, du Royaume Unis avec 3,8%, ou encore du Japon avec 2,19%. S'enrichir en France ne paraît pas plus difficile que dans d'autres nations.

En s'intéressant au haut du panier, nous constatons que la France compte 654 milliardaires. Elle se trouve ainsi à la 11^{ème} place des pays par nombre de milliardaires. En fortune cumulée, elle dépasse le Royaume Uni pourtant 4^{ème} au classement. La France décroche la médaille d'or dans la catégorie de la personne la plus riche du monde. La première place est occupée par Bernard Arnault, patron de LVMH, avec 229,8 milliards de dollars. Il devance ainsi Elon Musk et Jeff Bezos.

Une fortune dont l'origine provient en bonne part par l'attribution d'argent public. Les gouvernements français successifs souhaitant trouver une solution industrielle à l'impasse économique du groupe Boussac et, du fait des enjeux importants en matière d'emploi, lui accordent 999,9 millions de francs d'aides et subventions entre 1982 et 1985. Le groupe Boussac possède alors Christian Dior, le grand magasin Le Bon Marché, l'enseigne de distribution Conforama et le fabricant de couches Peaudouce. En décembre 1984, bien qu'il ne soit à l'époque qu'un petit promoteur immobilier, Bernard Arnault est sélectionné par les pouvoirs publics pour reprendre le Groupe Boussac et toutes ses entités. Bernard Arnault souhaite s'emparer de Dior et rachète le groupe Boussac, alors en difficulté, en promettant de maintenir l'emploi et « la survie du groupe en évitant son démantèlement ». Il s'engage à maintenir 12 252 des 16 000 emplois du groupe Boussac. Bernard Arnault devient PDG de Dior en 1985. Bien qu'ayant obtenu des subventions publiques de l'État pour ce rachat, il n'honorera jamais sa parole, et quelques mois plus tard, seuls 8 700 des 12 252 emplois garantis subsistent. Il démantèle partiellement le groupe, ne conservant que Christian Dior et Le Bon

Marché. De 15 000 employés, le groupe en conserve 8 000 quelques années après le rachat. En échange de sa promesse de sauvetage (non tenue), il a reçu 750 millions de francs d'aides publiques. Avec un investissement personnel de seulement quarante millions de francs, Bernard Arnault a ainsi pris le contrôle de Boussac qui, en 1987, vaut huit milliards en bourse, ce qui en fait l'un des hommes les plus riches de France, grâce en partie à l'argent des contribuables. Un départ fructueux qui lui permettra ensuite de prendre le contrôle du groupe de luxe LVMH (source Wikipedia).

Un rapport de 2024 de l'ONG Oxfam indique que les fortunes des 4 milliardaires français les plus riches et leurs familles ont augmenté de 87% entre 2020 et 2023. Dans le même temps, la richesse cumulée de 90% de la population a baissé.

Les rentrées fiscales ont-elles été en conséquence? L'économiste Gabriel Zucman nous donne la réponse en déclarant : "Le revenu fiscal des milliardaires est infime par rapport à leur vrai revenu économique, c'est à dire les dividendes qu'ils touchent des compagnies". Par exemple, sur les 3 milliards de dividendes encaissés par Bernard Arnault en 2022, il a payé autour de ... 0% d'impôts (rapport 2024 d'Oxfam). Sous l'alibi d'éviter la fuite de capitaux à l'étranger, l'Etat met à la disposition des contribuables les plus aisés toute une panoplie de niches fiscales dans le but de diminuer leurs impôts. Le recours systématique aux sociétés holding, sociétés écrans, dans lesquelles leurs revenus sont cachés, fait qu'ils n'ont nulle nécessité de s'enfuir aux Bermudes pour échapper au fisc. Selon une étude de l'Institut des politiques publiques (IPP) publiée en juin 2023, les 378 ménages les plus riches sont en moyenne imposés, via l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 28 %. Un chiffre bien en deçà des impôts sur le revenu que paient de nombreux

Français.

Le locataire de l'Élysée n'a de cesse, depuis le début de sa présidence, d'alléger la fiscalité des plus riches : mise en place dès 2017 d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») à 30 % sur les revenus concernés ; abaissement progressif du taux d'impôt sur les sociétés de 33,3 à 25 %, entre 2017 et 2022 ; suppression de l'ISF, remplacée en 2018 par le plus réduit impôt sur la fortune immobilière (IFI). Cela changera t-il d'ici 2027 ? Rien n'est moins sûr. En décembre 2023, le gouvernement s'est aidé de l'article 49.3 pour supprimer un amendement introduit par la Commission des finances visant à taxer les « superdividendes » des grandes entreprises. Une décision en accord avec la déclaration

du ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, lors de l'université du Medef en 2022 : « Je ne sais pas ce que c'est qu'un superprofit. » Tandis que la fraude aux prestations sociales est, elle, évaluée entre 6 et 8 milliards d'euros par la Cour des comptes, celle de ses amis milliard-millionnaires représente, à vrai dire, des pertes nettement plus importantes pour l'État. Son montant est estimé entre 60 et 80 milliards d'euros par an, voire jusqu'à 100 milliards selon les chiffres de notre syndicat Solidaires Finances publiques. Les 3.520 ménages les plus riches de France planquent... 140 milliards d'euros dans les paradis fiscaux! (source Marianne). Emmanuel Macron a plus que raison quand il assène : "il n'y a pas d'argent magique".

LA DDFIP 54 ET LES CHIFFRES

En 2008, Nicolas SARKOZY déclarait "Désormais, quand il y a une grève en France, personne ne s'en aperçoit"

Nicolas SARKOZY doit avoir des adeptes à la DDFIP 54. Le 10 mai 2024, comme à chaque mouvement de grève, la direction nous transmet les chiffres de grévistes qui sont remontés à la DG.

Compte rendu de la grève du : 10/05/2024

vendredi 10 mai 2024 11h01

Grève du 10 Mai 2024

Code Direction : 540
Direction : DIR DEPT FINANCES PUBLIQUES DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Motif : Grève relative à l'application des ponts naturels à la DGFP.

Organisations syndicales : FO-DGFP et CFTC Finances Publiques

	Catégorie A+ (1) Cadres supérieurs			Catégorie A (inspecteurs seulement)			Catégorie B			Catégorie C			Totaux			Structures		
	Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%	Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%	Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%	Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%	Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%	Ouvertes au public	Fermées au public	%
Direction	20	1	5,00	49		0,00	75	1	1,33	43	1	2,33	187	3	1,60			
SIP-CDI-CDIF	6		0,00	13		0,00	68	10	14,71	86	15	17,44	173	25	14,45	4		0,00
SIE, SIP-SIE et PRS	5		0,00	10		0,00	48	2	4,17	11	1	9,09	74	3	4,05	1		0,00
Trésoreries	14		0,00	16		0,00	102	2	1,96	61		0,00	193	2	1,04	8		0,00
Brigades, BCR, PCE, PCR, ICE	5		0,00	33	1	3,03	22		0,00	1		0,00	61	1	1,64			
Services de Publicité Foncière	1		0,00	3		0,00	21	1	4,76	15		0,00	40	1	2,50	1		0,00
ESI																		
CPS - CIS - CC	2		0,00	8		0,00	21	1	4,76	11		0,00	42	1	2,38	1		0,00
TOTAL	53	1	1,89	132	1	0,76	357	17	4,76	228	17	7,46	770	36	4,68	15	0	0,00

(1) La catégorie A+ supérieurs s'entend à partir du grade d'Inspecteur divisionnaire

Quelle ne fut pas notre surprise de découvrir ces chiffres. 4,68 % de grévistes pour une grève réclamée par les agent.es. Puis après une rapide étude de ces chiffres, nous nous sommes

rapidement rendus compte que les chiffres étaient bidons. 770 agent.es étaient censés devoir être présents ce jour là alors que nous avons toutes et tous de nombreux/ses collègues en congés.

Nous avons donc écrit un mail au service RH :

Bonjour, nous souhaiterions avoir des chiffres correspondant à la réalité.

Au vu du nombre d'agent.es en congés le 10 mai, comment arrive-t-on à un total de 770 agent.es devant être présent.es ?

Nous aurions souhaité que 40 agent.es aient dû être présent.es au SPFE ce jour là. Cela aurait signifié un service de 80 agent.es.

On en est loin.

Cordialement

Nous avons reçu ce rectificatif :

Bonjour

vous avez raison. Une confusion a été faite entre les effectifs et les présents.

Vous trouverez ci-joint le tableau avec les présents.

Cordialement

DIRECTION : DDFIP 540

Services	Catégorie A +			Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Ensemble		
	Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%	Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%	Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%	Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%	Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%
Direction	8	1	13%	16	0	0%	13	0	0%	14	0	0%	51	1	2%
SIP CDIF	3	0	0%	11	0	0%	31	10	32%	53	15	28%	98	25	26%
BDV BCR PCE	3	0	0%	12	1	8%	4	0	0%	0	0	###	19	1	5%
Trésoreries	8	0	0%	7	0	0%	36	2	6%	29	0	0%	80	2	3%
SPF	1	0	0%	1	0	0%	9	1	11%	5	0	0%	16	1	6%
SIE SIP/SIE PRS	3	0	0%	2	0	0%	24	2	8%	6	1	17%	35	3	9%
CDC	1	0	0%	2	0	0%	12	1	8%	3	1	33%	18	2	11%
TOTAUX	27	1	4%	51	1	2%	129	16	12%	110	17	15%	317	35	11%

L'administration utilise-t-elle toujours des mêmes stratagèmes pour invisibiliser les journées de Grève ?

Le tout numérique et les statistiques c'est vraiment fantastique. Ça fait sérieux et ça peut berner tout le monde.

Finalement, il y avait peut-être 26 % de grévistes dans les SIP et au SDIF, mais seulement 29 % de présent.es par rapport aux effectifs, 59 % étaient en congés.

64 % de A+ étaient également en congés à la direction. Mais, rassurez vous, ils n'ont manqué à personne. La productivité des services n'en a pas souffert.

Par ailleurs, Solidaires et la CFDT avaient aussi déposé un préavis de grève. FO et la CFTC n'étaient pas les seuls à appeler à cette journée.

AVEZ-VOUS TESTÉ ENIGMAFiP L'ESCAPE GAME DE LA DGFIP ?

Quand le virtuel d'EnigmaFiP et la réalité se rejoignent !

Les attaques contre le statut de la fonction publique, les rémunérations au rabais, le manque de moyens, la dégradation continue

des conditions de travail ont mis à mal l'attractivité de la Fonction Publique. Les dernières annonces de Stanislas Guérini sur la

rémunération au mérite, la suppression des catégories (A, B et C) et le licenciement des fonctionnaires (ce qui est déjà possible) vont porter un coup supplémentaire à l'attractivité et détourner encore plus les jeunes des concours administratifs.

La DGFIP n'est pas épargnée, la baisse du nombre de candidats aux concours est révélateur. Face à ce constat, la DGFIP participe à de nombreuses actions (forums métiers, journée découvertes, salons, ...), son imagination en termes de communication pour attirer des candidats semble aujourd'hui sans limites et complète son kit de communication en lançant « EnigmaFiP » un jeu en ligne présenté comme un outil pédagogique ayant

pour but de faire découvrir notre administration et ses missions : un « serious game ».

Ce jeu qui se veut à la base un outil ludique, présente dès le départ et sous forme de rêve un stagiaire totalement livré à lui-même sur son premier poste. Est ce que cette image donnée par ce jeu est vraiment porteuse d'attractivité? Ne donne t'elle pas plutôt l'image d'une administration, incapable de s'occuper correctement de ses agent.es. Malheureusement cela peut être la réalité... le rêve se transformant souvent en cauchemar pour les nouvelles et nouveaux agents.es qui se retrouvent sans tuteurs voir avec très peu de collègues en cause les sous-effectifs après de nombreuses restructurations et suppressions d'emplois !

Pour Solidaires Finances Publiques, si la DGFIP veut être plus attractive, il faut des moyens à la hauteur des enjeux. Nous exigeons :

- une rémunération à la hauteur de l'engagement et des qualifications de ses personnels;
- une politique ambitieuse de recrutement et de formation;
- l'amélioration des conditions de travail des agent.es pour exercer correctement leurs missions d'intérêt général et de service public;
- la fin des restructurations et réorganisations.

Les agents.es méritent mieux qu'une caricature !

AG ANNUELLE DE SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 54

L'assemblée Générale de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES de Meurthe et Moselle se tiendra le

Vendredi 14 juin 2024
à Bainville-sur-Madon
à La Ferme de la Faisanderie

Chemin le Comté
à partir de 9 heures.

Nathalie BERISSON membre du Bureau National et Martial BECK Conseiller Syndical Régional co-animeront cette assemblée avec les responsables de la section.

Une autorisation d'absence collective est accordée par l'administration.

Le Bureau de Section se réjouit de vous retrouver en cette occasion, vous prouverez ainsi par votre présence l'intérêt que vous portez à la bonne marche de votre section.

LES JEUX DE STANISLAS

LA DEVINETTE DE STANISLAS

kdos fiscaux

Le ministre de l'économie est fort satisfait . En supprimant les chèques vacances aux retraités de la Fonction Publique, en gelant et supprimant des postes d'agents, en limitant promotions et reconnaissances, il a réussi à constituer une jolie cagnotte.

Il décide de l'utiliser en remises fiscales. Pour se faire, il sélectionne cinq personnes différentes : un ami multi millionnaire, un exilé fiscal, un PDG du CAC 40, un célèbre sportif et un artiste complaisant.

A chacun d'eux, il offre un cadeau fiscal. A chaque nouvelle personne, le ministre dépense 10 millions de plus que la moitié de ce qu'il avait juste avant de servir celle-ci. A la fin, il a réussi à tout dépenser.

Combien avait-il dans sa cagnotte au départ ?

(Toute ressemblance avec des personnes existantes ou ayant existé ne serait que pure coïncidence)

Solution :

Posons X = ce que le ministre a dans sa cagnotte avant le cadeau fiscal, Y = ce qu'il reste après avoir offert à cette personne.

Ce qu'il a dépensé ($X - Y$) est donc $X : 2 + 10$.

On peut écrire $X - Y = (X : 2 + 10)$, $X - X : 2 - 10 = Y$, $X : 2 - 10 = Y$, $X : 2 = Y + 10$,

$X = 2 \times (Y + 10)$ cette équation pourra être appliquée pour chaque personne.

Après la dernière personne, il ne lui reste plus rien, donc $Y = 0$:

$$2 \times (0 + 10) = 20.$$

Il avait donc 20 millions pour la dernière personne. Même calcul pour les précédentes.

$$2 \times (20 + 10) = 60$$

$$2 \times (60 + 10) = 140$$

$$2 \times (140 + 10) = 300$$

$$2 \times (300 + 10) = 620$$

La cagnotte était de 620 millions.

Pour contacter la section : une seule adresse :

solidairesfinancespubliques.ddfip54@dgfip.finances.gouv.fr

Tél. 03 83 85 47 10 chaque mercredi à partir de 9 heures
(permanence hebdomadaire à la cité administrative rue Sainte-Catherine à Nancy)

Toutes les dernières informations sur nos actions :

<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/540/>

Et pour adhérer :

<https://solidairesfinancespubliques.org/le-syndicat/adherer.html>